

condamnonn le d. sieur Despins à payer à la d. demoiselle Barbe de la Valterie la somme de six cents livres que nous luy avons adjudgée pour ses interests civils laquelle somme sera incessamment payée après la signification de la présente et mise ez mains d'un marchand tel que la d. dame jugera à propos pour en payer l'interest à la d. demoiselle tant et si long temps que bon luy semblera et ayant esgard aux soins, peines, voyages et depenses faites par la d. dame de la Valterie pour la poursuite de l'affaire en question, nous luy adjugeons la somme de deux cents livres laquelle luy sera aussi payée par le d. sieur Despins aussitot et après la d. signification faite comme dit est et au surplus que les choses portées ou données pour gage par le d. sieur Despins à la demoiselle luy demeureront comme à elle appartenentes et que les cinq cent livres consignées par le d. Despins pourront entrer au payement de celle de six cents livres à quoy il est condamné et celle consignée par la dame la Valterie à elle rendue par la teneur de la d. consignation. Donné par nous arbitrateurs soussignés le 29^e octobre 1704.

LA COLOMBIERE
DUPUY ”

M. LeMoine Despins s'exécuta de bonne grâce et, le 4 novembre 1704, il remettait la somme de huit cents livres à madame de Lavaltrie pour satisfaire à la condamnation portée contre lui par les amiables compositeurs. Madame de Lavaltrie, en retour, consentit à la cassation, révocation et annulation du contrat de mariage passé entre sa fille et M. LeMoine Despins par le notaire Adhémar (28).

Barbe Margane de Lavaltrie devint, quinze ans plus tard, à Montréal, le 27 novembre 1719, l'épouse de Etienne de Bragelongue, chevalier, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, fils de feu Charles de Bragelongue, seigneur de Montrhville, Martinvilliers et autres lieux, commissaire-général de la cavalerie de France, et de Marie-Madeleine de Vigny (29).

M. de Bragelongue décéda à Montréal le 27 novembre 1738.

Quant à madame de Bragelongue, nous n'avons pu retracer ni la date ni l'endroit de sa mort.

(28) Quittance devant le notaire Chambalon, à Québec, le 4 novembre 1704.

(29) Contrat de mariage devant Michel Lepailleur, notaire à Montréal, le 25 novembre 1719.